

Commune

Demande d'autorisation municipale
avec affichage de la décision au pilier public

MODE D'EMPLOI (documents à fournir)

Liste non exhaustive des objets pouvant être mis au bénéfice d'une simple autorisation communale, à confirmer par la Municipalité :

mur de soutènement / place de stationnement / ouvrage technique accessoire (tout ouvrage ou partie d'ouvrage construit séparément pour compléter un ouvrage existant et assurer son exploitation comme citerne à mazout ou réservoir à pellets (selon contenance et/ou l'emplacement) / capteurs solaires (d'une surface maximale de 32 m² intégrés dans le plan du toit et ne dépassant pas 10 cm la couverture de celui-ci, excepté zone village) / fenêtre du type « vélux » ne dépassant pas une surface éclairante de 0,5 m² / construction de minime importance d'une surface inférieure à 12 m² au sol comme couvert, cabanon de jardin, réduit à outils, véranda / petite adjonction (construction ne nécessitant pas l'inscription d'un nouveau numéro ECA distinct comme fermeture d'une terrasse ou d'un balcon) pour autant que ces ouvrages ne se situent pas en zone agricole.

Documents à fournir:

- copie récente du plan de situation de la parcelle avec l'indication (en rouge) de l'emplacement de l'objet ou de l'ouvrage
- plan(s) ou croquis ou schéma(s) ou esquisse(s) ou prospectus ou photo(s) de l'objet ou de l'ouvrage permettant une bonne compréhension
- formulaire "autorisation communale" avec signature des voisins pour accord

le tout en deux exemplaires, à remettre directement à

Municipalité
Administration communale
.....
.....
(tél.)